

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2023

Délibération n°2023/024

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 52 Votants : 61 Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 février 2023

MEMBRES PRESENTS :

| | |
|-------------------------|--|
| AGNIN | Mr MONTEYREMARD Christian |
| ANJOU | Mr DOLPHIN Jean Michel |
| ASSIEU | Mr SEGUI Jean-Michel |
| AUBERIVES SUR VAREZE | Mme CLARET Nelly |
| BEAUREPAIRE | Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie |
| BELLEGARDE POUSSIEU | Mme GRANGEOT Christelle |
| CHALON | Mme TYRODE Elisabeth |
| CHANAS | Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde |
| CHEYSSIEU | Mr BONNETON Gilles |
| CLONAS SUR VAREZE | Mr VIALLATTE Régis |
| JARCIEU | Mr BERHAULT Yann |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine — Mr COURION Sébastien |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François |
| MOISSIEU SUR DOLON | Mr MANIN Gilbert |
| MONSTEROUX MILIEU | Mr MERLIN Denis |
| MONTSEVEROUX | Mr PIVOTSKY Pierre |
| PACT | Mr ILTIS Laurent |
| PISIEU | Mr DURIEUX Jean Luc |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | Mr PASCAL Michel |
| PRIMARETTE | Mr MERCIER Serge |
| REVEL TOURDAN | Mme DEZARNAUD Sylvie |
| ROUSSILLON | Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie |
| SABLONS | Mr TEIL Laurent |
| SAINT ALBAN DU RHONE | Mr CHAMBON Denis |
| SAINT BARTHELEMY | Mr BECT Gérard |
| SAINT CLAIR DU RHONE | Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | Mr MONTEYREMARD Axel |
| SAINT MAURICE L'EXIL | Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mme CHOUCHANE Aida |

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI
Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN – Mr SOLMAZ Kenan pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MERLIN Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie France - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise -

EXCUSES : Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mr DARBON Thierry – Mme BATARAY Zerrin – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : **Tourisme : remplacement de 2 membres du Conseil d'exploitation de la Régie tourisme au collège des socioprofessionnels, par actualisation de la délibération n°2020-217**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération n°2012-95 relative à la création de la Régie de développement touristique,
- Vu les statuts de la Régie de développement touristique,
- Vu la délibération 2020-217 du 19 octobre 2020 complétée par la délibération 2022-125 relative à la désignation nominativement des membres pour la durée du mandat communautaire,

Considérant que la Régie de développement touristique est dotée d'un Conseil d'exploitation composé pour moitié d'élus (8 membres) et pour moitié de représentants des acteurs touristiques du territoire (7 membres),

Considérant qu'au titre du collège des socioprofessionnels, deux places se sont libérées à la suite de :

- la démission de M. Robert Valette, président de l'association de l'Edit ;
- la fin de la fonction de M. Laurent Serody en tant que gestionnaire et donc représentant du camping du Bontemps.

Afin de reconstituer ce collège, il est proposé les candidatures suivantes :

- Mme Julie Plassat, nouvelle propriétaire de la Poterie des Chals ;
- M. Julian Serody qui reprend la gestion du camping du Bontemps.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que « Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après 2 tours de scrutin secret, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DECIDE de procéder sans scrutin secret à la désignation d'un nouveau membre du Conseil d'exploitation de la régie de développement touristique, pour occuper un poste laissé vacant dans le collège des socioprofessionnels,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Vice-Président et désigne Madame PLASSAT et Monsieur SERODY comme nouveaux membres du conseil d'exploitation au collège des socioprofessionnels,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD